

**Réponse au postulat de Mme Camille Robert, Conseillère communale, intitulé « Le harcèlement de rue existe à Morges aussi »**

---

N° DE RAPPORT : 27/6.24

---

**DIRECTION** : Cohésion sociale, logement et sécurité

---

**RAPPORT PRÉSENTÉ AU CONSEIL COMMUNAL EN SÉANCE DU** : mercredi 19 juin 2024

---

**PREMIÈRE SÉANCE DE COMMISSION** : lundi 19 août 2024 à 18 h 30 / Salle St-Louis, Place St-Louis 2

---

**DEMANDE DE DÉTERMINATION DE LA COMMISSION DES FINANCES** : non

---

**ANNEXES** : -

---

**Table des matières**

1	OBJET DU RAPPORT .....	3
2	PRÉAMBULE .....	3
3	ENGAGEMENTS DE LA MUNICIPALITÉ .....	4
3.1	Mesures dans les domaines de l'aménagement urbain et de la mobilité.....	4
3.2	Formation des acteurs de la sécurité au sens large.....	4
3.3	Éducation et Prévention.....	5
4	RÉPONSES AUX DEMANDES DU POSTULAT.....	5
4.1	1 <sup>er</sup> enjeu : compréhension des enjeux de violences sexistes et sexuelles dans l'espace public à Morges.....	5
4.2	2 <sup>e</sup> enjeu : possibilité de développer une prestation de signalement en ligne des cas de harcèlement de rue.....	6
4.2.1	<i>Modèles développés par les villes de Lausanne et Genève.....</i>	6
4.2.2	<i>Mise en place d'un outil similaire à Morges.....</i>	7
4.3	3 <sup>e</sup> enjeu : quelles autres actions afin de lutter contre le harcèlement sur notre territoire.....	7
4.3.1	<i>Suivi des victimes.....</i>	7
4.3.2	<i>Concept « Demandez Angela ».....</i>	8
5	MESURES IMMÉDIATES .....	8
5.1	Informations et formulaires sur le site internet Ville de Morges et Police Région Morges.....	8
5.2	Développement d'un réseau de lieux sûrs en ville de Morges .....	8
6	CONCLUSION.....	8

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

## 1 OBJET DU RAPPORT

La Municipalité soumet, ci-après, sa réponse au postulat de Mme la Conseillère communale, Camille Robert et consorts intitulé « Le harcèlement de rue existe à Morges aussi à Morges ».

Le postulat est en lien à la Journée internationale de la lutte contre les violences faites aux femmes et a été déposé lors de la séance du Conseil communal du 1<sup>er</sup> juin 2022. Au cours de la séance du Conseil communal du 7 septembre 2022, la Municipalité ne s'est pas opposée à sa prise en considération et le Conseil l'a renvoyé en commission de prise en considération.

Celui-ci s'inscrit, également, dans la lignée du postulat « [Femmes en marche : un autre regard sur l'espace urbain](#) » qui a été déposé au Conseil communal de Morges par le groupe PSIG le 6 juin 2018, ainsi que de l'interpellation « Harcèlement de rue et violences sexistes dans l'espace public – qu'en est-il dans la région de Morges ? », déposée par Camille Robert le 23 novembre 2021 auprès du Conseil intercommunal de Police Région Morges (PRM).

Le postulat cité en titre est adressé à la Ville de Morges afin qu'elle puisse soutenir Police Région Morges dans ses réflexions sur le sujet et demande à la Municipalité de :

1. Indiquer quelle est sa compréhension des enjeux de violences sexistes et sexuelles dans l'espace public à Morges ;
2. Étudier la possibilité de développer une prestation de signalement en ligne des cas de harcèlement de rue, sur le modèle développé par les villes de Lausanne et Genève ;
3. Indiquer quelles autres actions elle entend entreprendre afin de lutter contre le harcèlement sur notre territoire, notamment par la prévention et conception d'aménagements publics favorables à la mixité, confortables et qui permettent aux femmes et aux personnes LGBTIQ+ de se sentir légitimes dans l'espace public.

## 2 PRÉAMBULE

Lors de la prise en considération du postulat le 1<sup>er</sup> mars 2023, la commission du Conseil communal s'est penchée sur les questions soulevées par le postulat :

- L'ensemble de la commission prend en considération les 2 premières demandes qui sont faites à la Municipalité, à savoir :
  1. d'indiquer quelle est sa compréhension des enjeux de violences sexistes et sexuelles dans l'espace public à Morges ;
  2. d'étudier la possibilité de développer une prestation de signalement en ligne des cas de harcèlement de rue, sur le modèle développé par les villes de Lausanne et Genève, qui pourraient contribuer à améliorer le recensement statistique et de ce fait apporter un soutien ciblé aux personnes qui se sentiraient victimes de harcèlement.

La Ville de Morges dispose déjà d'un site internet et d'une application smartphone. Toutefois, quelques interrogations ont été soulevées au sujet des coûts liés, que ce soit à propos de la mise sur pied technique de cette prestation et de sa maintenance, mais également du suivi tant en termes de recensement (collaborateur·trice chargé·e de tenir à jour le registre des signalements) que de mise en contact des victimes et des témoins avec des spécialistes ou les services adéquats.

- Concernant la 3<sup>e</sup> et dernière demande du postulat, soit « la prévention et la conception d'aménagements publics favorables à la mixité, confortables et qui permettent aux femmes et aux personnes LGBTIQ+ de se sentir légitimes dans l'espace public », des exemples concrets ont été demandés. Il a notamment été cité une éventuelle campagne de prévention et d'informations à destination de la population. En ce qui concerne les personnes LGBTIQ+, l'exemple des toilettes publiques non genrées a été mentionné. Toutefois, plusieurs commissaires peinent à visualiser ce que pourraient constituer de manière concrète des « aménagements publics favorables à la mixité, confortables et qui permettent aux femmes de se sentir légitimes dans l'espace public ». Il est laissé à la Municipalité le soin de faire le tour de la question.

### 3 ENGAGEMENTS DE LA MUNICIPALITÉ

Dans son programme de législature, la Municipalité s'engage à lutter de manière ciblée contre le harcèlement de rue. Trois axes de travail et d'action ont été définis :

- la préservation du domaine public pour garantir son accès à toutes et tous ;
- le renforcement des compétences des parties prenantes ;
- l'éducation et de la prévention

#### 3.1 Mesures dans les domaines de l'aménagement urbain et de la mobilité

Les différents services concernés, par l'aménagement des espaces publics, que ce soit des zones piétonnes, des trottoirs ou autres installations, ont connaissance des éventuelles situations qui pourraient être liées à la perception d'insécurité et mettent tout en œuvre, à différentes échelles, lors des projets menés dont ils ont la responsabilité.

De même, leurs besoins en termes d'éclairage public sont intégrés dans la philosophie même du plan *Lumières* qui vise tant la valorisation du patrimoine urbain que la tranquillisation des quartiers et l'accroissement du sentiment de sécurité nocturne. Dans ce cadre, la Municipalité et ses services ont organisé des marches exploratoires dont une nocturne (voir [préavis N° 26/6.20](#) - Réponse de la Municipalité au postulat du groupe PSIG "Femmes en marche : un autre regard sur l'espace urbain").

La ville de Morges porte également une attention particulière lors des projets d'aménagement des cours d'écoles. En effet, elle met en place des solutions d'aménagements pour rendre ces espaces inclusifs pour tous les enfants, voire des publics plus large, favorisant l'apprentissage de la vie en société tout en garantissant la mixité. Elle l'a déjà réalisé pour la cour de l'école Jacques Dubochet et le nouveau square du Bluard. Les préaux du collège de Chanel ainsi que ceux du projet du collège de la Gracieuse assureront également cette mixité, permettant d'éviter une différenciation genrée des espaces.

Toutefois, l'aménagement de l'espace urbain ne suffit pas à lui seul pour résoudre la réalité du harcèlement de rue. Des actions en vue de déconstruire le sentiment de peur et d'insécurité afin de permettre aux femmes d'occuper l'espace public, sont indispensables.

#### 3.2 Formation des acteurs de la sécurité au sens large

Pour favoriser une appréhension commune de la problématique du harcèlement de rue, des formations à l'entier du Corps de Police ont été mises en place dès 2023. Il s'agit de définir le phénomène, d'expliquer son impact sur les victimes, faire le point sur les possibilités de poursuites pénales, émettre des recommandations pour agir face aux manifestations non pénales du phénomène et soutenir au mieux les victimes.

### 3.3 Éducation et Prévention

Les actions de prévention auprès des écoles sont régulièrement menées par la Police Région Morges et se poursuivront dans le cadre de ses activités. De plus, la Municipalité mène des campagnes de sensibilisation de manière ponctuelle, sur les violences de manière générale, dont la dernière date du mois de novembre 2023 avec l'événement des *Chaussures rouges*.

## 4 RÉPONSES AUX DEMANDES DU POSTULAT

### 4.1 1<sup>er</sup> enjeu : compréhension des enjeux de violences sexistes et sexuelles dans l'espace public à Morges

En premier lieu, la Municipalité rappelle qu'elle a répondu à deux postulats du groupe PSIG, l'un intitulé « Pour la prise en compte des couples LGBTIQ et des familles arc-en-ciel à Morges », en mai 2023, et l'autre intitulé « 25 novembre – Lutte contre la violence faite aux femmes – aussi à Morges ». Elle considère que la thématique est proche de la question posée dans le présent postulat et que certaines informations données participent à la compréhension des enjeux du harcèlement de rue, attendu qu'il vise également les femmes et personnes LGBTIQ+ mentionnées à la question 3 (voir point N° 4.3).

Elle a également pris connaissance de la réponse apportée par Police Région Morges, suite à une interpellation de Mme Camille Robert déposée le 23 novembre 2021 au Conseil intercommunal de l'association, intitulée « Harcèlement de rue et violences sexistes dans l'espace public – qu'en est-il dans la région de Morges ? ». La Municipalité considère que la réponse contient des éléments qui viennent compléter la présente, en particulier sur la notion juridique du harcèlement de rue.

En matière de violences sexistes et sexuelles qui tombent sous le coup d'une infraction pénale, la Municipalité ne peut se positionner autrement qu'en encourageant toutes les victimes à déposer plainte. En ce qui concerne la prise en charge et les interventions, Police Région Morges dispose des locaux et du personnel formé en matière d'aide aux victimes.

À relever également qu'en 2023, Police Région Morges a mis en place un dispositif de suivi des victimes d'infraction, en particulier de violences domestiques, avec une agente de police spécialement formée sur les violences domestiques. Son but : prévenir les violences domestiques, notamment par la détection en amont. Les personnes concernées sont contactées et se voient proposer une assistance, un endroit pour pouvoir s'exprimer au besoin et un accompagnement.

En ce qui concerne le harcèlement de rue, il paraît important pour la Municipalité de rappeler qu'il ne constitue pas une infraction pénale en tant que telle, mais peut être recensé à travers les différents types d'infractions du Code pénal, en particulier les infractions contre l'intégrité sexuelle, lorsque les conditions sont réunies. Un certain nombre de comportements sortent ainsi du champ d'application de Code pénal.

Il est admis que le harcèlement de rue représente des attitudes adressées à des personnes dans des lieux publics, visant à les interpellé verbalement ou non, en leur envoyant des messages intimidants, irrespectueux, insultants, humiliants, insistants ou menaçants en raison de leur sexe, de leur genre ou de leur orientation sexuelle. Ce phénomène comprend notamment des :

- regards insistants ;
- sifflements ;
- commentaires sur le physique ou la tenue vestimentaire ;

- avances sexuelles ;
- frottements ;
- attouchements ;
- poursuites.

La Municipalité est préoccupée par les chiffres qui ressortent de plusieurs études sur le harcèlement de rue, notamment à Lausanne en 2016, où plus de 70% de femmes âgées entre 16 et 25 ans déclarent avoir été victimes de comportements déplacés dans les rues lausannoises.

La sécurité des femmes et de toutes les personnes qui peuvent être concernées par le harcèlement de rue est un enjeu majeur pour la Municipalité. Il s'agit de les protéger contre toute agression sexuelle et de leur garantir liberté de mouvement et bien-être psychologique.

Des mesures ont déjà été prises pour concevoir des infrastructures et un environnement urbain de qualité (bien aménagés, bien éclairés et bien entretenus) afin d'accentuer le sentiment de sécurité sur l'espace public.

En exemple, les traversées souterraines du territoire sont minimisées au maximum et les opportunités de conserver les flux « modes doux » en surface sont systématiquement analysées. Pour les passages souterrains existants, la qualité de l'éclairage est importante. En l'occurrence, celui du passage inférieur de Morges St-Jean a récemment été renouvelé pour améliorer le sentiment de sécurité. L'éclairage fait l'objet d'une attention particulière, car il peut modifier la perception de l'espace public. Les recoins et les zones à faible éclairage sont réduits au maximum selon les opportunités.

En termes de leviers, la sensibilisation de la population par des campagnes, mais aussi une réflexion quant à l'éducation sont également nécessaires. C'est pourquoi, tout partenariat possible doit être développé et la Municipalité entend mettre en œuvre son autorité politique pour les favoriser.

Enfin, la Municipalité a pris acte des limites que peuvent avoir les réponses policières et pénales au vu des définitions données, mais elle entend mettre en place des mesures proactives et sécuritaires qui sont développées aux chapitres suivants.

## **4.2 2<sup>e</sup> enjeu : possibilité de développer une prestation de signalement en ligne des cas de harcèlement de rue**

### **4.2.1 Modèles développés par les villes de Lausanne et Genève**

Fin 2019, la Ville de Lausanne a mis en ligne, sur son site internet, ainsi que sur son application mobile, la possibilité d'annoncer des cas de harcèlement via un formulaire. Les signalements fournis sont traités par l'unité en charge du suivi des victimes de la Police municipale de Lausanne, qui contacte par la suite la personne qui a signalé un cas de harcèlement afin de lui proposer un suivi. Celle-ci peut être redirigée vers d'autres partenaires en fonction de la situation. Ce partenariat entre la police et d'autres acteurs publics et privés a permis une vaste campagne de sensibilisation nommée « Musée du harcèlement de rue » comprenant vidéos, flyers et affichages en rue.

En juin 2022, la Ville de Genève a également mis à disposition sur son site internet et sur l'application mobile, un outil de signalement des situations de harcèlement sexuel dans l'espace public, qu'elle vient d'étendre à 4 autres communes. Cette fonction permet « aux victimes ou témoins d'acte de harcèlement sexiste et/ou sexuel dans l'espace public d'effectuer un

signalement à la police municipale. » Un accompagnement par un agent est également proposé, ainsi que des informations utiles sur le harcèlement et les ressources associatives à disposition.

Sur le canton de Vaud, les villes de Vevey et Yverdon-les-Bains offrent la possibilité de signaler les cas de harcèlement sur leur site internet via un formulaire identique. Un lien avec les services de police est également proposé aux personnes victimes ou témoins de harcèlement de rue. Les tests effectués révèlent que les étapes sont différentes d'un site à l'autre, avec des « facilités » variables et qu'il n'existe pas une procédure unique à ce stade.

#### **4.2.2 Mise en place d'un outil similaire à Morges**

La récolte de données est centrale pour calibrer un dispositif adéquat et équilibré, correspondant au phénomène du harcèlement de rue tel qu'il aura été mesuré et décrit dans le chapitre précédent.

La Municipalité estime qu'il est nécessaire de procéder à une récolte de données afin de mesurer le phénomène de harcèlement de rue, respectivement de le quantifier et de localiser les lieux où il s'est produit. Ces données permettront d'adapter des mesures préventives en matière d'aménagements de l'espace public notamment, voire d'actions policières.

C'est pourquoi Police Région Morges travaille sur un projet similaire depuis l'année passée, qui permettra également d'annoncer des cas de harcèlement. La possibilité de mettre à disposition cet outil dédié sur le site internet de la Ville de Morges est également étudiée. L'opportunité de la mise en place d'une géolocalisation des événements annoncés en temps réel, afin de proposer des espaces permettant de se mettre en lieu sûr rapidement, est aussi en réflexion. Il est précisé que cette géolocalisation connaît certains obstacles en matière de coûts et de protection des données.

Il sera également rappelé, sur le site internet, de façon sans équivoque et de manière très visible, qu'en cas de danger immédiat, il convient d'appeler le numéro d'urgence 117 ou la centrale de Police Région Morges au 021 811 19 19.

### **4.3 3<sup>e</sup> enjeu : quelles autres actions afin de lutter contre le harcèlement sur notre territoire**

#### **4.3.1 Suivi des victimes**

À l'occasion de la Journée internationale pour l'éradication des violences faites à l'égard des femmes, le 25 novembre, Police Région Morges a mis en place un dispositif de suivi des victimes. Celui-ci est intégré au sein de la brigade de Police Communautaire et de Prévention (PCP), où des policiers-ères spécialisés-es traitent les affaires confiées, afin qu'un suivi puisse être assuré. En cas d'observation d'éléments sensibles au cours d'une intervention ou dans toute autre situation, les informations sont transmises à cette unité dédiée, qui contactera par la suite la victime.

Les objectifs de ce nouveau dispositif sont de prévenir la récurrence et/ou le passage à l'acte, d'effectuer une prévention ciblée, de renseigner les victimes dans un contexte favorable et de renforcer la collaboration avec les partenaires, principalement les Centres LAVI et le Centre d'accueil Malley-Prairie. Il s'agit dès lors de prendre en charge les victimes d'infractions selon la LAVI (infractions graves touchant à l'intégrité physique, psychique et sexuelle, notamment violences domestiques) ou d'harcèlements. À ce jour, plusieurs cas ont été identifiés et la suite, notamment pénale, a pu être donnée.

#### **4.3.2 Concept « Demandez Angela »**

Le concept « Demandez Angela » est une initiative née au Royaume-Uni en 2016 et lancée par la police dans le cadre d'une campagne dont le but était de protéger les personnes contre les agressions sexuelles commises dans les bars et les boîtes de nuit par l'utilisation d'un nom de code permettant d'identifier des situations inconfortables ou de danger. En « demandant Angela », une personne qui s'estime en danger active immédiatement le personnel de l'établissement qui la prend en charge pour une suite de mesures appropriées. Ce concept a rapidement gagné en popularité et a été adopté par d'autres établissements et régions du Royaume-Uni ainsi que par d'autres pays à travers le monde.

En juin 2020, le Gouvernement français a activé le plan *Angela* et l'a appliqué dans plusieurs de ses villes, fondé sur un réseau sûr et solidaire de lieux (bars, hôtels, commerces) ayant la capacité d'assister et de soutenir des personnes qui se trouvent en situation de harcèlement. Ce dispositif nécessite la formation et l'implication du personnel ainsi que la communication, de manière visible au public, de la participation de l'établissement.

Un tel dispositif est également une mesure étudiée par Police Région Morges, qui ferait logiquement sens parallèlement à l'outil d'annonce des cas et du dispositif récemment proposé de suivi des victimes. Il nécessite toutefois une charge de travail importante.

### **5 MESURES IMMÉDIATES**

Police Région Morges travaille sur 2 mesures à mettre en œuvre rapidement.

#### **5.1 Informations et formulaires sur le site internet Ville de Morges et Police Région Morges**

Un projet est en cours afin de créer une page internet sur le site de la Ville (et Police Région Morges) avec pour vocation d'informer sur le harcèlement de rue et les possibilités offertes aux victimes, à leurs proches et aux témoins. Les informations contenues sur cette page doivent être claires, concises et rapidement accessibles. L'idée est de ne pas « noyer » sous les informations une personne qui veut aller droit au but et qui se trouverait potentiellement dans une situation d'urgence. Le formulaire de dénonciation d'acte de harcèlement de rue sera également disponible sur la page internet en question.

#### **5.2 Développement d'un réseau de lieux sûrs en ville de Morges**

Grâce aux établissements publics morgiens, un réseau sécuritaire permettant d'accueillir immédiatement des personnes victimes de harcèlement de rue, soit la « mesure Angela », est en cours d'étude.

### **6 CONCLUSION**

La Municipalité et ses services, conscients de cette problématique de société, sont engagés dans la lutte contre le harcèlement de rue qui s'inscrit pleinement dans le cadre de la politique de cohésion sociale de la Ville, en contribuant à améliorer l'environnement de vie des morgiennes et morgiens et à agir contre les discriminations dont sont victimes les femmes et les personnes LGBTIQ+ dans l'espace public. En outre, la Municipalité tend à promouvoir également une société solidaire tout en sensibilisant la population.

Il apparaît que la mise en ligne d'un formulaire d'annonce d'incident de harcèlement de rue sur les plateformes internet des villes et des corps de police ainsi que la « mesure Angela » permettraient une meilleure prise en considération des victimes, de cibler les zones à risques et d'agir sur le climat de sécurité sur l'espace public.



Vu ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

#### LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

- vu le rapport de la Municipalité en réponse au postulat de Mme Camille Robert, Conseillère communale, intitulé « Le harcèlement de rue existe à Morges aussi » ;
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. de prendre acte du rapport

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 22 mai 2024.

au nom de la Municipalité  
la syndique                      le secrétaire

Mélanie Wyss                      Giancarlo Stella